

Rennes : Macron, Darmanin et Le Maire remis à leur place : avec les crottes de chien

écrit par Monique B | 27 avril 2024





Plusieurs habitants de Rennes ont découvert des portraits d'hommes politiques français épinglés sur des crottes de chien...

On a cherché, cherché. Mais on n'a pas trouvé. Pour l'heure, nous ne pourrions donc que vous raconter la moitié de cette étonnante histoire [de crottes de chien](#). Mais on ne désespère pas que cet article nous permette de mettre la main sur le ou les auteurs cachés derrière cet étrange phénomène observé [dans les rues de Rennes](#).

Depuis quelques semaines, des habitants de la capitale bretonne croisent régulièrement la route de crottes de chien, [abandonnées sur les trottoirs](#). Jusqu'ici, rien d'anormal. Si la loi impose aux propriétaires de chiens de ramasser leurs déjections, nombreuses sont ceux [qui s'en secouent et laissent l'étron en place](#). C'est sur ce terrain de jeu, qui peut se révéler glissant, que **des Rennais ont découvert des petits portraits d'hommes politiques français, comme épinglés sur des crottes plus ou moins fraîches.**

« Je me suis imaginé la personne »

« J'ai pris la photo le 18 mars dans un parterre du quartier Colombier », raconte Hélène, qui a découvert le portrait du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin et son homologue de l'Economie Bruno Le Maire. « Ça m'a fait rire car ce ne sont pas des personnes que je porte dans mon cœur. Puis je me suis imaginée la personne en train de méticuleusement mettre en place les petits portraits sur les étrons ce qui m'a fait rire à nouveau », raconte la Rennaise, encore amusée par la petite installation.

<https://www.20minutes.fr/politique/4087649-20240422-rennes-m-acron-darmanin-maire-pose-photos-hommes-politiques-crottes-chien>

Note de Christine Tasin

Il n'y a pas de mal à se faire du bien et quel bien plus précieux que le rire pour la santé physique et mentale ?

Pourtant, pas sûr que Macron et sa clique voient les choses comme cela, bouffis d'orgueil et enragés devant les sondages qu'ils sont. Vont-ils mobiliser le ban et l'arrière-ban de la gendarmerie afin que des fins limiers montent la garde jour et nuit pour identifier les plaisantins et les traîner au tribunal pour injure publique au chef de l'Etat ?

Ils pourraient, et si les malicieux – et bien inoffensifs auteurs des pancartes (contrairement aux soutiens violents et destructeurs de Nael) étaient identifiés, ils courraient le risque d'une condamnation pour ce "crime de lèse-majesté d'un nouveau genre". Et cela n'a rien d'impossible, on sait que le bouffi d'orgueil de l'Elysée ne pardonne rien.

Le délit d'offense au chef de l'Etat a été abrogé en 2013, pourtant un « gilet jaune » du Pas-de-Calais qui l'a traité d'« ordure » sur Facebook avait été poursuivie pour « injure au président ». Mais la procédure avait été abandonnée pour

vice de forme c'était à Macron de porter plainte, pas au Préfet.

Toutefois, deux types de délit punissent toujours l'insulte et la diffamation du chef de l'État. D'une part, l'outrage à l'agent dépositaire de l'autorité publique. La loi prévoit une sanction allant de 7 500 € à 15 000 € d'amende et jusqu'à un an d'emprisonnement.

D'autre part, l'article 31 de la loi sur la presse, qui confère au président et à toutes personnalités politiques un statut particulier. Il punit l'insulte commise « *envers le Président de la République, un ou plusieurs membres du ministère, un ou plusieurs membres de l'une ou de l'autre Chambre, un fonctionnaire public, un dépositaire ou agent de l'autorité publique, un ministre de l'un des cultes salariés par l'État (...)* », d'une peine allant jusqu'à 12 000 € d'amende. La sanction est équivalente à celle encourue pour une insulte publique à l'encontre d'un citoyen dit ordinaire.

Si les condamnations n'ont encore jamais atteint la peine maximale, plusieurs personnes ont déjà été poursuivies, voire condamnées au fil des ans pour « ce crime de lèse-majesté » d'un nouveau genre.

[...]

À lire aussi [En 2024, plusieurs lois pour renforcer la protection des élus locaux](#)

Un septuagénaire avait, lui, été condamné à un stage de citoyenneté en mai 2023 pour avoir installé une pancarte insultant le président devant son domicile.

En 2021, un homme avait été condamné à 1 000 € d'amende, avec sursis, à Toulon, pour avoir injurié Emmanuel Macron, qui était alors en vacances. La même année, un homme avait fait monter la violence d'un cran [en giflant le chef de l'État](#), en déplacement dans la Drôme. Poursuivi pour violence sur

personne dépositaire de l'autorité publique, il avait écopé de 18 mois de prison, dont 14 avec sursis.

<https://www.la-croix.com/france/proces-pour-outrage-que-risque-t-on-en-insultant-emmanuel-macron-20240402>